

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale de l'association

FH SUISSE, FOOD FOR THE HUNGRY
1216 COINTRIN

Comptes annuels au 31 décembre 2023

HPA/ipal/3793

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale de l'association
FH SUISSE, FOOD FOR THE HUNGRY, Cointrin

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation des fonds et annexe) de FH Suisse, Food for the hungry pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux exigences légales et aux statuts incombe au Comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nyon, le 17 mai 2024

CRF REVISION SA

Yvan HAYMOZ
Expert-réviseur agréé

Hugues PASQUIER
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes :

- comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation des fonds, annexe incluant le tableau de variation des fonds propres et la proposition d'affectation du résultat)
- rapport de performance

Bilan au 31 décembre		2023		2022	
	Annexe	CHF	%	CHF	%
ACTIF					
Caisses		869.86		931.76	
Banques		325'988.51		375'748.19	
Liquidités		326'858.37	90.44	376'679.95	93.39
Avances de fonds aux partenaires FH	II.2a	-		10'832.00	
Autres débiteurs		12'443.47		964.32	
Autres actifs à court terme		12'443.47	3.44	11'796.32	2.92
Charges payées d'avance		9'119.20		-	
Actifs de régularisation		9'119.20	2.52	-	0.00
ACTIF CIRCULANT		348'421.04	96.40	388'476.27	96.32
Mobilier et matériel		1'526.78		2'035.73	
Informatique		2'020.00		3'366.70	
Immobilisations corporelles	II.2b	3'546.78	0.98	5'402.43	1.34
Parts sociales - Coopérative d'habitation "Les Ailes" (Cointrin)	III.5	8'000.00		8'000.00	
Réserve de contribution employeur LPP		1'458.30		1'458.30	
Immobilisations financières		9'458.30	2.62	9'458.30	2.35
ACTIF IMMOBILISÉ		13'005.08	3.60	14'860.73	3.68
TOTAL ACTIF		361'426.12	100.00	403'337.00	100.00

Bilan au 31 décembre		2023		2022	
	Annexe	CHF	%	CHF	%
PASSIF					
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services					
- envers des tiers		1'852.00		2'449.00	
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		1'852.00	0.51	2'449.00	0.61
Comptes courants avec les assurances sociales					
Autres créanciers		12'733.00		539.20	
Autres dettes à court terme		22'417.50	6.20	10'223.70	2.53
Donation reçue en avance					
Charges à payer		200.00		-	
Passifs de régularisation		15'328.95	4.24	25'172.60	6.24
FONDS ETRANGERS A COURT TERME					
		39'598.45	10.96	37'845.30	9.38
Fonds affectés					
		144'332.47		243'797.30	
CAPITAL DES FONDS					
		144'332.47	39.93	243'797.45	60.45
Surplus reporté					
	IV	177'495.20		121'694.40	
CAPITAL DE L'ASSOCIATION					
		177'495.20	49.11	121'694.40	30.17
TOTAL PASSIF					
		361'426.12	100.00	403'337.00	100.00

Compte d'exploitation pour l'année clôturée au 31 décembre		2023		2022	
	Annexe	CHF	%	CHF	%
Cotisations		2'797.50		2'250.00	
Dons non affectés		204'928.92		245'555.93	
Dons affectés - FGC	II.2c	475'024.00		474'456.00	
Dons affectés - DDC		460'724.00		268'633.00	
Dons affectés - autres		263'208.34		247'523.80	
Dons et cotisations		1'406'682.76		1'238'418.73	
Revenus ventes artisanat / documents et événements		16'096.05		3'426.00	
Autres revenus		16'096.05		3'426.00	
Total des produits		1'422'778.81	100.00	1'241'844.73	100.00
Financement direct des projets		-1'068'729.12		-858'512.78	
Charges de personnel FH Suisse	II.2d	-137'172.78		-146'803.72	
Frais de projets (coordination, mission, visite)		-494.90		-	
Charges liées aux projets		-1'206'396.80	-84.79	-1'005'316.50	-80.95
Charges de personnel FH Suisse	II.2d	-51'428.44		-74'820.05	
Frais d'information et communication		-32'090.69		-24'532.55	
Charges de collecte de fonds et publicité générale		-83'519.13	-5.87	-99'352.60	-8.00
Charges de personnel FH Suisse	II.2d	-86'921.43		-34'351.18	
Autres frais de personnel		-700.00		-155.00	
Loyer et charges		-23'233.40		-24'200.50	
Electricité		-285.75		-390.70	
Assurances		-1'527.00		-1'666.40	
Frais de bureau		-3'240.44		-4'913.40	
Téléphones		-1'974.90		-2'229.00	
Honoraires professionnels		-26'171.60		-26'291.45	
Informatique		-18'262.40		-2'914.93	
Cotisations	II.2e	-10'181.00		-8'268.20	
Amortissements mobilier et matériel	II.2b	-508.95		-678.55	
Amortissements informatique / téléphonie	II.2b	-1'346.70		-2'244.45	
Frais administratifs		-174'353.57	-12.25	-108'303.76	-8.72
Total des charges		-1'464'269.50	-102.92	-1'212'972.86	-97.68
RESULTAT D'EXPLOITATION		-41'490.69	-2.92	28'871.87	2.32
Intérêts et frais bancaires		-1'130.23		-3'254.14	
Produits financiers		216.75		2'766.16	
Gain / - Perte de change, net		-1'259.86		-2'350.83	
Résultat financier		-2'173.34	-0.15	-2'838.81	-0.23
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		-43'664.03	-3.07	26'033.06	2.10
Attribution aux fonds		-1'198'956.34		-990'612.80	
Prélèvement des fonds pour les frais des projets		1'298'421.17		1'000'891.13	
Variation nette du capital des fonds		99'464.83		10'278.33	
RESULTAT ANNUEL ALLOUE AU CAPITAL DE L'ASSOCIATION		55'800.80	3.92	36'311.39	2.92

**Tableau de variation des fonds
au 31 décembre 2023**

En francs suisses

FONDS AFFECTES													
2023	Intitulés des projets	Solde 1.1.23	Attributions FGC	Attributions Interaction DDC	Attributions autres Fondations	Attributions privés	Attributions Autres	Utilisations	Frais de gestion	Fonds pour l'information FGC et autres	Transferts externes*	Transferts internes	Solde au 31.12.23
Fonds affectés													
P110C	Transition agroécologique BURUNDI	-1'237										1'237	-
P114	Agroécologie et résilience BURUNDI	324				260	664					-1'248	-
P114B	Agroécologie et résilience BURUNDI	-		164'452		8'560	8'424	-127'526	-34'759			1'923	21'074
P120	Développement des enfants BURUNDI	-				12'630	1'068	-4'658	-1'800			200	7'440
P121	Projet des eaux BURUNDI	-				2'600	262		-			-1'962	900
P122	Education Mwumba Gertrude Hirzel Foundation BURUNDI	-				-	200		-			-200	-
P310C FGC 20-04	Agroécologie RDC	19'614	50'850					-27'882	7'758			-50'340	-
P310D FGC 23-46	Agroécologie RDC		120'000		13'500			-88'170	-43'389			50'340	52'281
P314B	Agroécologie et résilience RDC	-		145'661	20'000	877		-135'376	-31'161			-	-
P330B	Résilience victimes violence Katogota RDC	1'154			35'000	951	1'130	-32'721	-5'025			-	489
P712B FGC 22-02	Agroécologie et nutrition OUGANDA	60'023	185'758					-181'750	-28'041	-1'059		-	34'931
P714	Agroécologie et résilience OUGANDA	49'156				-	4'000		-			-53'156	-
P714B	Agroécologie et résilience OUGANDA			56'409	20'000	1'000	4'500	-141'811	-37'683			77'729	-19'856 *
P720	Développement communautaire OUGANDA	9'833				7'130	800	-12'496	-2'586			-	2'681
P721	Eau Amudat OUGANDA	-				850			-			-850	-
P721B	Accès à l'eau (AWAP) OUGANDA	15'082			18'000	60		-26'523	-3'996			850	3'472
P731	Santé OUGANDA	24'408				37'655	2'239	-31'922	-5'500			-	26'879
P810C FGC 20-05	Travaillons ensemble RWANDA	58'364	118'416					-155'155	-18'393	-750		-	2'482
P815	Agroécologie et résilience RWANDA	844				300						-1'144	-
P815B	Agroécologie et résilience RWANDA			94'202	40'000	2'750		-90'339	-21'552			-23'379	1'681
P820	Développement des enfants RWANDA	-				15'480		-7'397	-1'658			-	6'426
P990	Fonds d'urgence	3'121			2'000	319		-5'003	-96			-	340
PL100	Publicité	3'113										-	3'113
TOTAL DES FONDS AFFECTES		243'797	475'024	460'724	148'500	91'422	23'287	-1'068'729	-227'883	-1'809	-	-	144'332

1'198'957

-1'298'421

* Les fonds du donateur ont été reçus en 2024. Afin de ne pas perturber l'avancement du projet FH Suisse a avancé des fonds au projet en 2023.

FH Suisse, Food for the hungry

Tableau de variation des fonds
au 31 décembre 2022

En francs suisses

2022	Intitulés des projets	Solde 1.1.22	Attributions FGC	Attributions Interaction DDC	Attributions autres Fondations	Attributions privés	Attributions Autres	Utilisations	Frais de gestion	Fonds pour l'information FGC et autres	Transferts externes*	Transferts internes	Solde au 31.12.22
Fonds affectés													
P110C	Transition agroécologique BURUNDI	-		546		40		-1'725	-98				-1'237
P114	Agroécologie et résilience BURUNDI	-		99'912		4'640	1'500	-83'610	-22'118				324
P120	Développement des enfants BURUNDI	10'007				9'610	570	-17'616	-2'572				-
P121	Projet des eaux BURUNDI	10'601				8'086	3'100	-19'901	-1'885				-
P122	Education Mwumba Gertrude Hirzel Foundation BURUNDI	-				3'786		-3'786					-
P150B FGC	Appui aux caféicultures BURUNDI	6'978	96'414					-89'762	-10'430	-750	-2'449		-
P310C FGC 20-04	Agroécologie RDC	13'382	160'000		17'000			-151'113	-18'890	-765			19'614
P314	Agroécologie et résilience RDC	-		92'631	20'000			-92'867	-19'764				-
P330B	Résilience victimes violence Katogota RDC	10'402			12'000	2'250	2'211	-22'749	-2'960				1'154
P712B FGC 22-02	Agroécologie et nutrition OUGANDA	83'327	55'000			800		-70'315	-8'789				60'023
P714	Agroécologie et résilience OUGANDA	-		31'565	20'000	18'900	5'777	-54'920	-11'080			38'914	49'156
P720	Développement communautaire OUGANDA	6'809				11'260	5'152	-11'375	-2'013				9'833
P721	Eau Amudat OUGANDA	65'414				2'125	12'957					-80'496	-
P721B	Accès à l'eau (AWAP) OUGANDA	-										15'082	15'082
P731	Santé OUGANDA	-			2'000	21'965	443						24'408
P810C FGC 20-05	Travaillons ensemble RWANDA	38'477	163'042		20'000			-135'337	-16'918	-900		-10'000	58'364
P815	Agroécologie et résilience RWANDA	-		43'979	20'000	600		-87'632	-19'668			43'564	844
P820	Développement des enfants RWANDA	5'879				17'090		-13'254	-2'651			-7'064	-
P990	Fonds d'urgence	2'137			1'000	2'662		-2'551	-128				3'121
PL100	Publicité	3'113											3'113
TOTAL DES FONDS AFFECTES		256'526	474'456	268'633	112'000	103'815	31'709	-858'513	-139'963	-2'415	-2'449	-	243'797

990'612

-1'000'891

Les frais de gestion complémentaires 2021 ont été retenus dans les utilisations 2022. Les frais de gestion 2022 reflètent dès lors uniquement les frais de gestion de l'année 2022.

Annexe des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 (en CHF)

I. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

1. Généralités

Nom de l'association	FH Suisse, Food for the hungry
Adresse de correspondance	81, avenue Louis-Casali - 1216 Cointrin
Personne de contact	Kristina Kunova-Petrova
Dernier statuts	24 juin 2021

2. But de l'association

Le but de l'association est de venir au secours des plus démunis par des programmes d'aide diversifiés et d'améliorer les conditions de vie des familles et des communautés pour lutter ensemble contre la faim et la pauvreté.

3. Membres du comité et de la direction

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Salarié</u>	<u>Jetons de présence</u>
Comité			
Fuchsloch Patrick, à Grand-Lancy (GE)	P	non	non
Granges Edmond, à Chésereux (VD)	VP	non	non
Camaleonte Maxime, à Thônex (GE)	M	non	non
Bentzen Sharon, à Boggy-Bossey (VD)	M	non	non
Hahling Daniel, à Châtelaine (GE)	M	non	non
Sanvura Robertine, à Châtelaine (GE)	M	non	non

Fonction = (P) Président, (VP) Vice-président, (M) Membre. Les membres sont élus pour 4 ans. Leur mandat est renouvelable.

Direction

Kunova-Petrova Kristina à Genève (GE), Directrice administration et finances
Zürcher Roger à Lausanne (VD), Directeur des Programmes

4. Organe chargé de la comptabilité

La comptabilité est tenue par l'Association Comptabilis, 9 route des Jeunes, 1227 Les Acacias

5. Organe de révision

Raison sociale	CRF Révision SA
Personne de contact	Pasquier Hugues
Numéro d'agrément	500580
Adresse	50a route de Divonne, 1260 Nyon
Téléphone	022 365 59 59

II. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS (959 c al. 1 CO)

1. Principes comptables

a. Généralités

Les comptes annuels ont été établis selon la Swiss GAAP RPC 21 sur l'établissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital, l'annexe et le rapport de performance. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, l'association a renoncé à présenter un tableau de flux de trésorerie.

Annexe des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 (en CHF)

b. Reconnaissance des revenus

Les dons collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'organisation.

Les fonds affectés sont des dons reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à des restrictions d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans la rubrique "Fonds affectés" par l'enregistrement d'une charge d'allocation aux fonds affectés. Ils sont reconnus en revenus l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées, par l'enregistrement d'une utilisation de fonds affectés.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent et, non pas en fonction des flux financiers.

c. Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent.

Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur du partenaire terrain.

2. Détail et commentaires sur certains postes des comptes annuels**a. Avances de fonds aux partenaires FH**

Au 31 décembre 2023, l'association n'a pas d'avances de fonds ouvertes auprès des partenaires locaux FH situés en Afrique (2022: CHF 10'832).

b. Immobilisations

	Taux d'amortissement dégressif	Mobilier 25%	Informatique 40%
Valeur d'acquisition			
Etat au 01.01.2023		14'307.93	8'844.05
Entrées		-	-
Sorties		-	-
Etat au 31.12.2023		14'307.93	8'844.05
Fonds d'amortissement			
Etat au 01.01.2023		-12'272.20	-5'477.35
Amortissements annuels		-508.95	-1'346.70
Sorties		-	-
Etat au 31.12.2023		-12'781.15	-6'824.05
Valeur résiduelle au 31.12.2023		1'526.78	2'020.00
Valeur résiduelle au 31.12.2022		2'035.73	3'366.70

Annexe des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 (en CHF)**c. Détail des sources du financement FGC**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Ville de Genève et communes	256'483.00	266'414.00
Etat de Genève	218'541.00	208'042.00
	475'024.00	474'456.00

d. Méthode de répartition de certaines charges indirectes

L'Association répartit les salaires bruts et les charges sociales entre les différentes natures d'activité suivantes : Projets - Collecte de fonds et publicité générale - Frais administratifs - Prestations de conseil. Cette répartition est effectuée selon la méthode Zewo, sur la base d'une estimation des pourcentages travaillés dans chaque activité par les différents membres du personnel.

e. Cotisations

La dernière cotisation de CHF 10'000.00 en faveur du réseau international de FH a été payée en 2016. Depuis 2017, aucune cotisation n'a été payée ou comptabilisée par l'association. Selon les PV des comités du 27 Janv et 27 Avril 2020, le Comité estime qu'aucun montant n'est dû par le biais d'une cotisation, car FH Suisse contribue sur le terrain par des prestations spécifiques à son domaine de compétence. Ce point doit encore être formalisé avec FH International.

III. AUTRES INFORMATIONS REQUISES PAR LA LOI**1. Moyenne annuelle des emplois équivalents à plein temps**

La moyenne annuelle des emplois équivalents à plein temps a été inférieure à 10 en 2022 et en 2023.

2. Valeur résiduelle des dettes découlant des opérations et contrats de crédit-bail, leasing ou contrats assimilés

Le bail à loyer des bureaux de l'Association peut être résilié chaque année six mois au moins avant le 31 décembre de l'année en cours. Sans avis de la part des parties le bail à loyer est reconduit pour 12 mois ce qui représente un engagement de CHF 18'924.00 (2022 : CHF 19'700.00).

3. Dettes envers les institutions de prévoyance

Néant.

4. Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers

Néant.

5. Actifs mis en garantie ou grevés d'une réserve de propriété

Les 40 parts sociales de la société coopérative d'habitation "Les Ailes", de CHF 250.00 de valeur nominale chacune, sont nanties en faveur du bailleur des locaux de l'association.

6. Engagement conditionnel

Néant.

7. Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

Néant.

8. Evénements subséquents importants survenus après la date du bilan

Le comité n'a identifié aucun événement survenu en 2024 qui aurait un impact sur les comptes annuels au 31 décembre 2023.

Annexe des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 (en CHF)

IV. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES ET PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Proposition d'affectation du résultat à l'Assemblée générale de FH Suisse :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Capital libre (provenant des résultats cumulés)	51'694.40	15'383.01
Réserve fonds de roulement	70'000.00	70'000.00
Résultat de l'exercice	55'800.80	36'311.39
Total résultat à affecter	177'495.20	121'694.40
Capital libre (provenant des résultats cumulés)	107'495.20	51'694.40
Réserve fonds de roulement	70'000.00	70'000.00
Résultat de l'exercice	-	-
Total proposition d'affectation	177'495.20	121'694.40

Rapport de performance 2023

Préambule

Le présent rapport de performance est établi en conformité avec la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21.

Association

Sous la dénomination de FH Suisse, Food for the Hungry (en allemand FH Schweiz, Food for the Hungry), il est constitué, le 13 mai 1996, une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. L'Association ne poursuit aucun but lucratif ou politique. (Statuts, Article 1)

But

Le but de l'association est de venir au secours des plus démunis par des programmes d'aide diversifiés et d'améliorer les conditions de vie des familles et des communautés pour lutter ensemble contre la faim et la pauvreté. Ses programmes se concentrent principalement sur l'agriculture et l'agroécologie, l'éducation, la santé et la promotion d'une société plus juste.

Organisation

FH Suisse gère des projets de coopération au développement. Elle collecte des fonds d'organismes institutionnels, de fondations, d'églises, d'entreprises et de personnes privées pour financer des activités en Afrique, en particulier dans la région des Grands-Lacs. Les projets sont gérés en suivant un cycle de projet allant de la planification, vers l'exécution et le suivi, en se terminant par une évaluation. Les projets sont gérés dans le cadre d'un programme pluri-annuel. Les objectifs des projets et leur exécution sont établis et suivis de manière conjointe avec les participantes et participants dans les pays concernés.

Dans le cadre de ses activités de plaidoyer et de collectes de fonds, l'association organise des événements en Suisse.

Les organes dirigeants

Les organes dirigeants de FH Suisse sont définis dans l'article 6 des statuts et comprennent :

- l'assemblée générale, qui se réunit une fois par an en session ordinaire
- le comité, composé de 5 à 9 personnes, dont le mandat est fixé à 4 ans renouvelable
- la direction, composée de 2 personnes
- l'organe de contrôle des comptes, désigné chaque année par l'assemblée générale.

Collaborateurs

L'association comprend une équipe opérationnelle, constituée de 5 personnes rémunérées à temps partiel (2,8 équivalents plein temps).

Principales activités et mesure de l'impact

FH Suisse conduit une quinzaine de projets au Burundi, au Congo RDC, au Rwanda et en Ouganda. Les différents projets contribuent tous¹ à un programme de développement appelé « Cultiver la transition agroécologique ». FH Suisse forme, grâce aux branches locales de FH dans les pays d'intervention, environ 23 000 personnes par an.

Pour chaque projet géré par FH Suisse et les branches locales de FH Association, des indicateurs d'impact sont établis et mesurés. Un système centralisé de rapportage (Toladata) de ces indicateurs permet un suivi professionnel et précis de l'évolution du programme de coopération de FH Suisse.

¹ A deux exceptions près : un projet santé en Ouganda n'est pas directement intégré dans le programme agroécologique et d'autre part, une autre activité est constituée par l'appui à l'aide d'urgence de FH, qui intervient sur tous les continents. Cette dernière activité est toutefois très marginale et représente moins d'un pour cent des dépenses des projets.

En 2023, une évaluation (Outcome Harvesting) à large échelle en Ouganda a permis de vérifier l'adéquation des projets par rapport à la situation des participants. L'interaction avec les différentes parties prenantes du projet a révélé que la plupart des résultats récoltés étaient largement positifs. Cette réussite s'explique par le fait que FH Uganda a adopté une approche communautaire dans la mise en œuvre de la plupart des interventions et qu'elle a entretenu une étroite collaboration avec les acteurs sociaux. Essentiellement, la plupart des formations de renforcement des capacités, des démonstrations agroécologiques, des sensibilisations à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et des formations nutritionnelles ont été menées au niveau des villages, en particulier par le biais de la création de jardins de démonstration.

Au-delà de la formation aux pratiques agroécologiques, FH accompagne les familles paysannes vers une plus grande durabilité du système alimentaire de leur région. Cette durabilité est aussi promue par des actions connexes à l'agriculture, comme l'accès à l'eau et à l'éducation.

Avec des événements en Suisse et en Afrique, FH est aussi active dans le plaidoyer pour une société plus juste et elle promeut la souveraineté alimentaire et le développement durable par le partage de connaissances et l'échange d'expériences.

Plus de détails sur les prestations fournies peuvent être trouvés dans le « Rapport Annuel 2023 ».

Relations avec les organisations partenaires

Les principaux partenaires de l'association en Suisse sont

- a) Interaction, une faitière d'organisations suisses qui se définit comme une communauté d'apprentissage d'organisations chrétiennes de Suisse alémanique et de Suisse romande dans les domaines de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de la sensibilisation. Interaction se compose de plus de 30 organisations membres qui sont actives dans plus de 100 pays en collaboration avec des organisations partenaires locales. Interaction octroie à FH Suisse des subventions en provenance de la Direction pour le Développement et la Coopération de la Confédération suisse (DDC).
- b) La Fédération Genevoise de Coopération (FGC), avec laquelle, en tant que membre, FH Suisse participe à divers événements, commissions et réunions thématiques. La FGC soutient les projets de FH Suisse par des fonds publics cantonaux et communaux.
- c) FH Suisse travaille avec plusieurs fondations privées qui soutiennent un projet en particulier ou son programme en général.

Dans le cadre de sa spécialisation en agroécologie, l'association travaille aussi en partenariat avec des centres de recherche et d'autres partenaires en Suisse et en Afrique. En tant qu'affiliée à FH Association, elle travaille en collaboration et en synergie avec celle-ci.

Résultats et perspectives

En 2023, FH Suisse a reçu presque la totalité des contributions institutionnelles promises et budgétées en début d'année. Ceci a permis à l'association de respecter ses engagements envers ses partenaires dans les pays dans lesquels les projets sont menés et de poursuivre sans retards les activités liées aux projets. Tous les fonds reçus ont été attribué pour les activités des projets en cours. On constate une baisse des dons de personnes privées et une diminution du nombre de donateurs privés. Les charges administratives générales sont en légère diminution, grâce à la révision des contrats avec certains de nos prestataires et l'obtention de prix préférentiels. Le bénéfice réalisé est versé au capital de l'association. Ce dernier est utilisé au cas par cas pour renforcer la qualité des prestations, par exemple pour apporter de la performance technique au niveau de la sécurité des données traitées en lien avec les projets de FH Suisse.

FH Suisse souhaite poursuivre cette voie en 2024, élargissant ses activités et ses sources de financement. Nos compétences dans le domaine de l'agroécologie et notre présence en Afrique dans la région des Grands Lacs sont les points forts pour le développement de nouveaux partenariats.

Défis et gestion des risques

Les défis au niveau du financement des projets sont surtout liés à l'insécurité contextuelle, liée à l'instabilité au niveau international et à la politique de la Confédération quant à la l'octroi de fonds à la coopération et au développement. Cette instabilité au niveau mondial, influence également le comportement des donateurs privés qui sont moins prêts de donner pour des pays qui leurs semblent lointains quand ils se sentent en insécurité pour eux-mêmes.

Au niveau interne de FH Suisse, le défi principal est de réussir à assurer la qualité de nos prestations avec des ressources humaines limitées. L'association est en constante recherche d'amélioration de son fonctionnement au niveau de la distribution des tâches et au niveau du système de gestion interne pour pouvoir améliorer l'efficacité et l'efficience de ses services.